



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance extraordinaire ce 9 novembre 2020, à 18 h 30, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, Martine Couture, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi du contrat pour l'étude géotechnique (réfection tronçon rue Principale)
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

18357-11-2020
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 novembre 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18358-11-2020
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

18359-11-2020
point no 4

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (RÉFECTION TRONÇON RUE PRINCIPALE)

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'étude géotechnique en ce qui a trait aux travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue de l'Église et la rue Côté;

ATTENDU QU'un seul prix a été reçu, soit Nvira, au montant de 24 413.15 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat à la compagnie Nvira pour l'étude géotechnique, consistant à réaliser 12 forages et la rédaction d'un rapport d'étude, pour la somme de 24 413.15 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

18360-11-2020
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 9 novembre 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

18361-11-2020
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 9 novembre 2020, à 18 h 33.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.